



RCS : CRETEIL

Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 00205

Numéro SIREN : 451 309 082

Nom ou dénomination : A. MENARINI DIAGNOSTICS - FRANCE SARL

Ce dépôt a été enregistré le 13/07/2017 sous le numéro de dépôt 15500

08B 205



Comptes Annuels

2016

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

A.MENARINI DIAGNOSTICS FRANCE

3 rue du Jura
94633 RUNGIS CEDEX
APE : 4669B
Siret : 45130908200027



MACOFI

267, Bd Pereire

Paris

Tél. 01 44 01 03 70

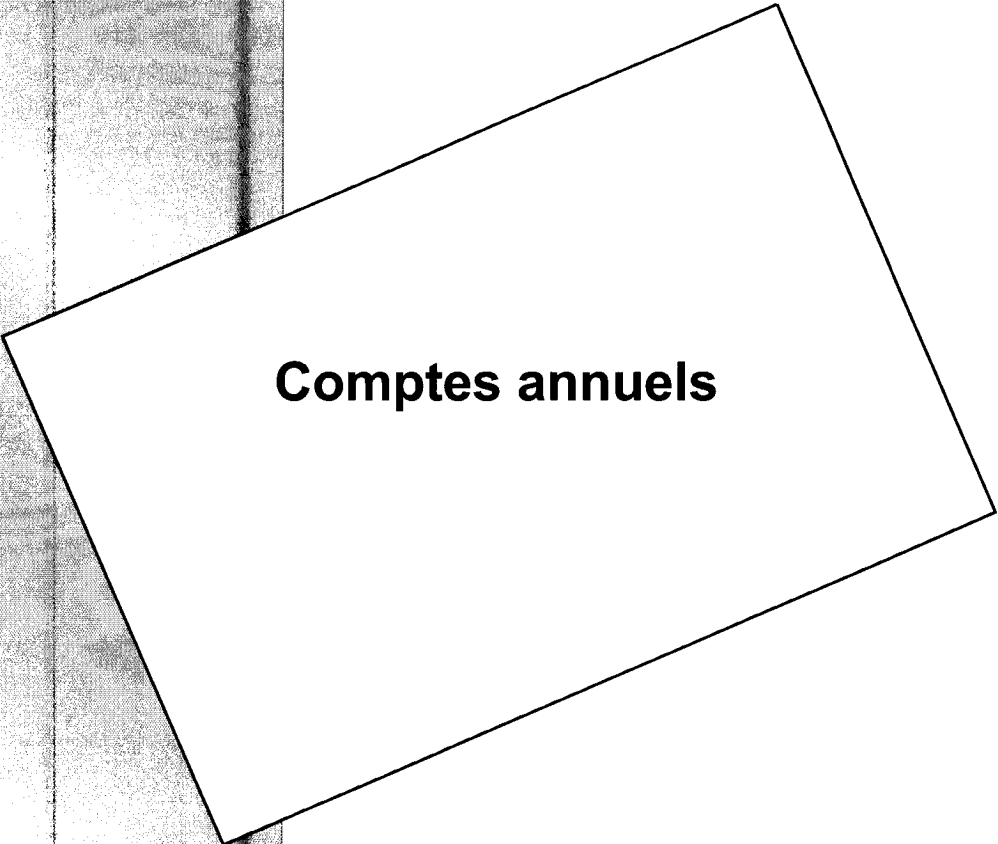
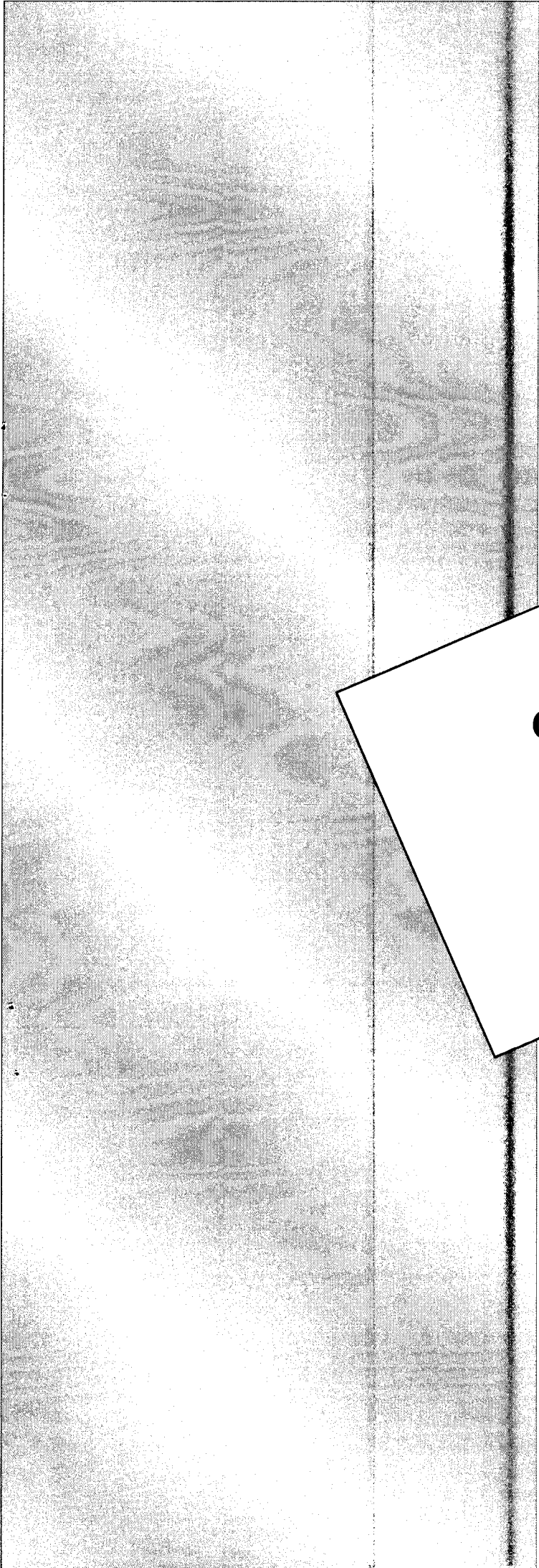
Fax. 01 44 01 03 77

contact@macofi.fr

Société inscrite au tableau de l'ordre de PARIS

 Sommaire

1. Comptes annuels	1
Bilan BIC (CEG)	2
Compte de résultat BIC (CEG)	4
Annexe	5
Règles et méthodes comptables	6
Informations Complémentaires	8
Notes sur le bilan	13
Notes sur le compte de résultat	20
Autres informations	21
2. Détail des comptes	22
Bilan BIC (CEG)	23
Compte de résultat BIC (CEG)	27



Comptes annuels

MACOFI

Bilan BIC (CEG)

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/16	Net au 31/12/15
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	78 607	78 608		599
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outilla	3 785 518	3 249 294	536 224	856 795
Autres immobilisations corporelles	209 990	192 891	17 099	28 606
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	1 471		1 471	1 456
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	4 075 586	3 520 793	554 793	887 455
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	3 194 692	165 647	3 029 045	2 438 392
Créances				
Clients et comptes rattachés	1 897 342	150 263	1 747 079	2 655 727
Fournisseurs débiteurs	99 870		99 870	2 125
Personnel	4 677		4 677	21 163
Etat, Impôts sur les bénéfices				
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	78 224		78 224	85 510
Autres créances	498 648		498 648	29 597
Divers				
Avances et acomptes versés sur comman	47 974		47 974	22 680
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	2 902		2 902	5 641
Charges constatées d'avance	1 554		1 554	62 780
TOTAL ACTIF CIRCULANT	5 825 882	315 910	5 509 972	5 323 614
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif	395		395	30
COMPTES DE REGULARISATION	395		395	30
TOTAL ACTIF	9 901 863	3 836 703	6 065 161	6 211 100

Bilan BIC (CEG)

	Net au 31/12/16	Net au 31/12/15
PASSIF		
Capital social ou individuel	2 340 590	2 340 590
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	524 383	
Report à nouveau		-1 136 577
Résultat de l'exercice	-2 861 527	-3 339 040
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	3 446	-2 135 027
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	30 495	11 000
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	30 495	11 000
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires	682	10 293
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	682	10 293
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	4 170 041	5 530 782
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 280 539	2 183 211
Personnel	284 640	268 726
Organismes sociaux	217 614	235 583
Etat, Impôts sur les bénéfices		
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	1 585	3 416
Etat, Obligations cautionnées		
Autres dettes fiscales et sociales	34 747	63 183
Dettes fiscales et sociales	538 585	570 907
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	5 009	
Produits constatés d'avance	36 363	39 934
TOTAL DETTES	6 031 220	8 335 127
Ecart de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	6 065 161	6 211 100

Compte de résultat BIC (CEG)

	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois	du 01/01/15 au 31/12/15 12 mois
PRODUITS		
Ventes de marchandises	9 357 906	9 413 766
Production vendue	109 882	72 845
Production stockée		
Subventions d'exploitation	1 328	
Autres produits	587 000	365 763
Total	10 056 116	9 852 374
CONSOMMATION M/SES & MAT		
Achats de marchandises	6 295 582	5 746 571
Variation de stock (m/ses)	-637 648	-255 887
Achats de m.p & aut.approv.		
Variation de stock (m.p.)		
Autres achats & charges externes	4 437 829	4 949 167
Total	10 095 763	10 439 851
MARGE SUR M/SES & MAT	-39 647	-587 477
CHARGES		
Impôts, taxes et vers. assim.	108 070	105 824
Salaires et Traitements	1 283 802	1 346 906
Charges sociales	541 313	564 001
Amortissements et provisions	712 478	704 584
Autres charges	26 607	25 150
Total	2 672 270	2 746 465
RESULTAT D'EXPLOITATION	-2 711 917	-3 333 943
Produits financiers	736	2 162
Charges financières	87 904	149 822
Résultat financier	-87 168	-147 660
Opérations en commun		
RESULTAT COURANT	-2 799 084	-3 481 603
Produits exceptionnels	243 948	213 459
Charges exceptionnelles	306 390	70 897
Résultat exceptionnel	-62 443	142 563
Participation des salariés		
Impôts sur les bénéfices		
RESULTAT DE L'EXERCICE	-2 861 527	-3 339 040

Annexe

MACOFI

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL A.MENARINI DIAGNOSTICS FRANCE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2016, dont le total est de 6 065 161 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 2 861 527 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2016 au 31/12/2016.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 23/02/2017 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2016 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en €.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 3 ans
- * Installations techniques : 4 à 5 ans
- * Matériel et outillage industriels : 4 à 5 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 4 ans
- * Matériel informatique : 4 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, les indices susceptibles de conduire à une perte de valeur et conclu qu'aucune provision n'était nécessaire.

Règles et méthodes comptables

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Opérations en devises

Lors d'acquisition d'actif en monnaie étrangère, le taux de conversion utilisé est le taux de change à la date d'entrée ou, le cas échéant, celui de la couverture si celle-ci a été prise avant l'opération. Les frais engagés pour mettre en place les couvertures sont également intégrés au coût d'acquisition.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion.

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

Informations Complémentaires

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges sont des passifs dont l'échéance ou le montant font référence à une évaluation la plus proche du risque auxquelles elles se rattachent. Une provision est comptabilisée lorsqu'il existe une obligation à l'égard d'un tiers rendant probable ou certain une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers.

CHIFFRE D'AFFAIRES

Il est présenté net de remises et ristournes accordées

EFFETS A PAYER, EFFETS A RECEVOIR

Au 31 décembre 2016, il n'y a ni d'effets à payer ni d'effets à recevoir dans les comptes de la société.

ENGAGEMENTS HORS BILAN

ENGAGEMENTS DONNES

Les engagements donnés par la société sont :

Au titre du contrat de location de véhicules : 124.009 €

Au titre du contrat avec la société MENARINI FRANCE (contrat de sous location des locaux) : 248.595 €

Au titre des photocopieurs et machines à affranchir RICOH : 13.655 €

ENGAGEMENTS RECUS

La société n'a reçu aucun engagement

INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE

Les droits acquis par le personnel au titre des indemnités de départ à la retraite ont été évalués conformément aux clauses de la convention collective applicable à l'entreprise.

Conformément à l'option prévue par la loi, ces droits ne font pas l'objet d'une provision dans les comptes.

Sur la base d'un âge de départ à la retraite de 67 ans pour les cadres et 62 ans pour les non cadres, d'un taux d'augmentation des salaires conditionné par l'inflation et d'un taux d'actualisation de 1,40 %, l'évaluation de ces droits acquis s'élève à 201.977 € au 31 décembre 2016. Le mouvement de l'année est une hausse des droits acquis de 30.076 €.

INTEGRATION FISCALE

A. MENARINI DIAGNOSTICS EURL est fiscalement intégrée dans le groupe d'Intégration Fiscale composé de MENARINI France SA, A. MENARINI DIAGNOSTICS EURL et NHS SASU.

Les éventuelles charges d'impôt sont prises en compte individuellement par chaque société. Le bénéfice des éventuels bonis ou malis d'impôts étant eux constatés au niveau de la tête de groupe.

Informations Complémentaires

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016, le résultat fiscal de l'ensemble du groupe est un bénéfice de 3.748.386 €.

En conséquence une charge d'impôt sur les sociétés a été comptabilisée à hauteur de 458.064 € après report des déficits antérieurs, au niveau de la tête d'intégration, MENARINI France.

Les déficits reportables du groupe d'intégration fiscale s'élèvent à 72.633.841 € pour l'exercice clos le 31 décembre 2016.

SITUATION FISCALE LATENTE

Au 31 décembre 2016 le montant total des provisions non déductibles pouvant faire l'objet d'une reprise non imposable au cours des exercices suivant s'élève à 26.227 €

Ce montant se décompose de la façon suivante :

Provisions pour créances litigieuses : 26.227 €

CREDIT IMPOT COMPETIVITE EMPLOI

La 3ème loi de finances rectificative pour 2012 a mis en place le crédit d'impôt compétitivité pour l'emploi (CICE) à compter du 1er janvier 2013, dispositif ayant les principales caractéristiques suivantes :

Un crédit d'impôt de 4 % calculé par année civile assis sur les rémunérations inférieures ou égales à 2,5 SMIC versées à compter du 1er janvier 2013. A compter du 1^{er} janvier 2014, ce taux a été élevé à 6%, selon les mêmes conditions.

Le CICE a été comptabilisé en diminution du compte de charges sociales du compte de résultat conformément à l'avis du CNC et représente un montant de 26.834 €.

La société prévoit d'utiliser cette somme pour réaliser des investissements dans l'établissement afin de favoriser son attractivité et dans des équipements destinés à améliorer les conditions de travail des salariés.

PROVISIONS POUR DEPRECIATION

Les variations de provisions sur les comptes d'actif se décomposent de la façon suivante :

<u>Poste</u>	<u>Ouverture</u>	<u>Dotation</u>	<u>Reprise</u>	<u>Clôture</u>
Stocks	318.566	186.032	338.952	165.647
Clients	117.689	63.416	30.842	150.262

Informations Complémentaires**VARIATION DES CAPITAUX PROPRES**

La variation des capitaux propres se décompose donc de la façon suivante :

Capital	2.340.590	5.000.000	5.000.000	2.340.590
Réserve Légale	0			0
Autres réserves	0	524.383	0	524.383
Report à Nouveau	(1.136.577)	(3.339.040)	(4.475.617)	0
Résultat	(3.339.040)	(2.861.527)	(3.339.040)	(2.861.527)

La perte 2015 a été affectée au compte « Report à Nouveau » à hauteur de (3.339.040) euros pour solder ce poste, et le solde a été affecté au compte « Report à Nouveau ».

HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

La société a comptabilisé une charge de 10.000 € au titre des honoraires du Commissaire aux Comptes pour l'exercice 2016.

RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel est une perte de 62.444 €. Il se décompose de la façon suivante :

Charges 306.391 €

- Valeur Nette Comptable d'actifs cédés : 70.652 €
- Perte sur stocks : 203.162 €
- Autres charges : 32.577 €

Produits 243.947 €

- Débits sur contrat location client : 69.408 €
- Produit cession actifs : 146.308 €
- Autres produits : 28.231 €

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement pouvant avoir un impact significatif sur les comptes de l'exercice 2016 n'est intervenu depuis la clôture des comptes annuels de la société.

Informations Complémentaires

TRANSFERT DE CHARGES

La société a comptabilisé un produit de 35.118 € au titre des transferts de charges. Il se décompose de la façon suivante :

- Remboursement indemnités mutuelle	:	749 €
- Participation coût véhicule	:	21.213 €
- Participation coût téléphone	:	6.466 €
- Aide ANPE CIE	:	3.000 €
- Remboursement Fondecif	:	95 €
- Avantages en nature	:	3.595 €

ENTREPRISES LIEES

Au cours de l'exercice 2016, le montant des produits réalisés avec des entreprises liées s'élève à 99.160 €

Au cours de l'exercice 2016, le montant des charges engagées avec des entreprises liées s'élève à 8.635.358 €

Au 31 décembre 2016, le montant des dettes concernant des entreprises liées s'élève à 5.077.398 €

Au 31 décembre 2016, le montant des créances concernant des entreprises liées s'élève à 165.867 €

Les transactions avec les entreprises liées sont conclues aux conditions normales de marché.

CONTROLE FISCAL

A.MENARINI DIAGNOSTICS a fait l'objet au cours de l'exercice d'un contrôle fiscal couvrant la période du 1^{er} Janvier 2011 au 31 Décembre 2013.

A l'issue de ce contrôle, une notification de redressement a été émise. Ainsi, la société serait redevable de la somme de 2.213 K€ au titre de cet avis avec éventuelle remise en cause des déficits antérieurs.

La société a contesté l'ensemble du redressement auprès de l'Administration Fiscale. Aucune provision n'a été constatée à ce titre car la société et ses conseils estiment le risque de redressement improbable, compte tenu des arguments en défense développés.

FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Aucun fait significatif n'est intervenu au cours de l'exercice 2016.

REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Pour des raisons de confidentialité, aucune information n'est communiquée sous cette rubrique car elle conduirait à communiquer la rémunération et autres avantages d'une seule personne.

UTILISATION DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Aucune reprise de provisions pour litiges n'a été enregistrée au cours de l'exercice.

 Informations Complémentaires**CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE**

Aucun changement de méthode n'est intervenu au cours de l'exercice 2016.

IDENTITE DE LA SOCIETE CONSOLIDANTE

Les comptes de la société sont intégrés dans les comptes de la société A.MENARINI INDUSTRIE FARMACEUTICHE RIUNITE, 3 Via Sette Santi 50131 FIRENZE Italie.

La méthode de consolidation employée est celle de l'intégration globale.



Notes sur le bilan**Actif immobilisé****Tableau des immobilisations**

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	78 607			78 607
Immobilisations incorporelles	78 607			78 607
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	4 053 126	180 383	447 991	3 785 518
- Installations générales, agencements aménagements divers	30 054			30 054
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	178 810	1 126		179 936
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	4 261 990	181 509	447 991	3 995 508
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	1 456	15		1 471
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	1 456	15		1 471
ACTIF IMMOBILISE	4 342 053	181 523	447 991	4 075 586

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	78 008	599		78 608
Immobilisations incorporelles	78 008	599		78 608
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 196 332	430 302	377 339	3 249 294
- Installations générales, agencements aménagements divers	21 747	3 005		24 752
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	158 511	9 628		168 139
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	3 376 590	442 935	377 339	3 442 185
ACTIF IMMOBILISE	3 454 598	443 534	377 339	3 520 793

Notes sur le bilan

Actif circulant

Stocks

Les flux s'analysent comme suit :

	A la fin de l'exercice	Au début de l'exercice	Augmentation des stocks	Diminution des stocks
Marchandises				
Marchandises revendues en l'état	3 194 692	2 756 958	437 733	
Approvisionnements				
Matières premières				
Autres approvisionnements				
Total I	3 194 692	2 756 958	437 733	
Production				
Produits intermédiaires				
Produits finis				
Produits résiduels				
Autres				
Total II				
Production en cours				
Produits				
Travaux				
Etudes				
Prestations de services				
Autres				
Total III				
Production stockée				

Dans le cas où les marchandises sont gérées par numéro de série les stocks sont valorisés sur la base du coût réel

Les éventuelles provisions pour dépréciation de la valeur des stocks sont constituées au cas par cas notamment lorsque les dates de péremption courtes réduisent les possibilités d'écoulement des stocks.

Notes sur le bilan**Etat des créances**

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 2 581 786 € et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	1 471		1 471
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	1 897 342	1 897 342	
Autres	681 419	681 419	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	1 554	1 554	
Total	2 581 786	2 580 315	1 471
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS - FAE	6 764
FOURNISSEURS AVOIRS A REC I CO	99 870
PRODUITS A RECEVOIR	3 680
Total	110 314

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 2 340 590,00 € décomposé en 234 059 titres d'une valeur nominale de 10,00 €.

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	11 000				11 000
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges		19 495			19 495
Total	11 000	19 495			30 495
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		19 495			
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan**Dettes****Etat des dettes**

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 6 031 220 € et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	682	682		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 280 539	1 280 539		
Dettes fiscales et sociales	538 585	538 585		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	4 175 050	4 175 050		
Produits constatés d'avance	36 363	36 363		
Total	6 031 220	6 031 220		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	4 170 041			

Le poste "Autres Dettes" se décompose de la façon suivante:

- Dette Financière Intercompagnie: 4.170.041 €

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS FNP EN DIRECT	126 430
FNP CREDITEURS INTERCO	86 565
INTERETS COURUS A PAYER	682
CONGES A PAYER	178 429
PROVISIONS POUR PRIMES	106 035
CHARGES SOCIALES S/CP	80 293
Provision pour charges sur primes	47 716
TAXE HANDICAPES	1 934
TAXE APPRENTISSAGE	8 510
FORMATION PROFESSIONNELLE	15 313
TAXE PROFESSIONNELLE	250
TVTS	1 688
CYCLAMED	972
TAXE DISPOSITIFS MEDICAUX	6 080
Total	660 897

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	1 554		
Total	1 554		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUIT CONSTATES D AVANCE	36 363		
Total	36 363		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par marché géographique

	31/12/2016
CA FRANCE	9 216 815
CA EXPORT ET LIVRAISON INTRACOMMUNAUTAIRES	250 973
TOTAL	9 467 788

Résultat et impôts sur les bénéfices

Ventilation de l'impôt

	Résultat avant Impôt	Impôt correspondant	Résultat après Impôt
+ Résultat courant	-2 799 084		-2 799 084
+ Résultat exceptionnel	-62 443		-62 443
- Participations des salariés			
Résultat comptable	-2 861 527		-2 861 527

Autres informations**Effectif**

Effectif moyen du personnel : 28 personnes dont 3 apprentis.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
CDI	24	
CDD	1	
Contrat Pro		
Apprenti	3	
Stage		
Total	28	

Compte Personnel de Formation

La loi du 5 mars 2014 relative à la formation met en œuvre le compte personnel de formation (CPF) qui remplace le DIF à compter du 1er janvier 2015.

Les heures de formation au titre du DIF sont transférables et pourront être mobilisées dans les conditions du CPF jusqu'au 31 décembre 2020.

**RAPPORT DU CONSEIL DE GERANCE
A L'ASSOCIE UNIQUE
POUR L'EXERCICE CLOS DU 31 DECEMBRE 2016**

1. Situation de la société durant l'exercice écoulé

Les comptes qui vous sont présentés ont été établis selon les mêmes formes et mêmes méthodes que l'exercice précédent.

Le chiffre d'affaire 2016 s'élève à 9 468 K€ (comparé à 9 487 K€ en 2015), réparti en 2 activités que sont les « Instruments laboratoire et réactifs » à hauteur de 3,7 M€ et l'activité « Check up » pour un montant de 5,8 M€.

Le résultat d'exploitation 2016 est une perte de (2 711 916 €) liée à un chiffre d'affaires en stagnation comparé à 2015 du fait de conditions de concurrence et de marché toujours très difficile sur l'activité Laboratoire.

Dans ce contexte, la société continue à adapter son organisation en fonction du marché pour réduire ses frais fixes permettant ainsi de réduire sa perte d'exploitation comparée à 2015. Mais la diminution du chiffre d'affaires et de la marge correspondante ne permettent toujours pas de compenser tous les frais fixes nécessaires à l'organisation en place.

Par ailleurs, il convient de mentionner que l'activité check-up a obtenu une sensible amélioration quant à ses résultats attendus en 2016.

Le résultat final 2016 est une perte de (2 861 527 €) à comparer à celle de 2015, soit (3 339 039 €).

2. Proposition d'affectation du résultat de l'exercice 2016

Le Conseil de Gérance propose à l'Associé Unique d'affecter la perte de (2 861 527) € au compte de Report à nouveau qui présentera un solde créditeur de 2 337 145 € après affectation du résultat 2016.

3. Capital

Avec la perte réalisée en 2016, les capitaux propres deviennent inférieurs à la moitié du capital social.

Aussi, l'Associé Unique MENARINI FRANCE devra, lors de la prochaine Assemblée, décider de la dissolution ou de la poursuite de l'activité. Le Président de séance indique que le délai de reconstitution des capitaux propres expire au 31 décembre 2018.

Dans ce contexte, le Conseil de Gérance propose à l'Associé Unique la réalisation d'une augmentation de capital afin d'apurer la situation nette de sa filiale A. MENARINI DIAGNOSTICS – FRANCE SARL et lui permettre ainsi une poursuite de l'activité pour les exercices futurs.

Le Président de séance soumet au Conseil de Gérance la proposition suivante :

1. Augmentation de capital de 1 200 000 € par émission de nouvelles parts sociales à 10€

	Situation au 31/12/2016 Après affectation du résultat	Après augmentation du Capital
Capital social	2 340 590 €	3 540 590 €
Report à nouveau	(2 337 145) €	(2 337 145) €
	=====	=====
Situation nette	3 445 €	1 203 445 €

2. Réduction de capital de 1 200 000 € par annulation de parts sociales

Capital social	2 340 590 €
Report à nouveau débiteur	(1 137 145) €
	=====
Situation nette après opération	1 203 445 €

Ainsi, la situation nette de 1 203 445 € est supérieure à la moitié du capital social.

L'augmentation de capital préalable à la réduction de capital pourra être libérée en numéraire ou par compensation de créances.

Or, MENARINI FRANCE détient sur A.MENARINI DIAGNOSTICS - FRANCE SARL des créances liquides et exigibles suffisantes pour permettre de libérer en totalité l'augmentation de capital souhaitée par émission de 120.000 parts sociales d'une valeur nominale de 10€ suivi de l'annulation de 120.000 parts sociales d'une valeur nominale de 10€.

Ainsi, le Conseil de Gérance constate qu'au 31 mars 2017 MENARINI FRANCE détient sur la société A.MENARINI DIAGNOSTICS- FRANCE SARL une créance d'un montant de 4 516 776 € permettant de réaliser cette opération d'augmentation de capital.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, décide de soumettre ces opérations à l'approbation de l'Associé Unique.

4. Les événements importants survenus entre la date de clôture et celle du rapport

Aucun événement important n'est intervenu entre la date de clôture et celle du rapport.

5. Autorisation, si nécessaire, de convention(s) entrant dans le champ d'application de l'article L223-19 du Code du Commerce

Le Conseil de Gérance déclare à l'Associé Unique que les Commissaires aux Comptes ont régulièrement reçu toutes les informations requises pour établir leur rapport spécial. Il n'existe aucune convention relevant de l'article L223-19 du Code du Commerce.

6. Evolution prévisible de la société

Les prévisions de ventes pour 2017 sont de pouvoir atteindre le seuil de 10 M€ avec une croissance plus soutenue pour l'activité check-up (tout en sachant que bon nombre de concurrents sont en avance technologique avec de nouveaux modes d'analyses et de prélèvements) et un gain de part de marché pour les « Instruments laboratoires et réactifs » dans l'attente de nouvelles interactions au sein des activités de diagnostic.

7. Autres informations

Analyse de l'échéancier des dettes Fournisseurs et comptes rattachés

Au 31 décembre 2016, le poste Fournisseurs et comptes rattachés présente un solde créditeur de 1 280 538 € qui se décompose de la façon suivante :

	31 Décembre 2016	31 Décembre 2015
- Fournisseurs factures non échues :	988 105 €	1 592 604 €
- Fournisseurs factures échues :	79 438 € ⁽¹⁾	35 618 €
- Fournisseurs factures non parvenues :	212 995 €	554 989 €
<u>TOTAL :</u>	1 280 538 €	2 183 211 €

(1) L'échéancier des factures Fournisseurs échues au 31 décembre 2016 se présente comme suit :

	31 Décembre 2016	31 Décembre 2015
- Fournisseurs échues de 0 à 30 jours :	48 219 €	23 437 €
- Fournisseurs échues de 31 à 60 jours :	109 €	10 546 €
- Fournisseurs échues à plus de 60 jours :	31 328 € ⁽²⁾	1 635 €
<u>TOTAL :</u>	79 438 €	35 618 €

(2) Ce montant inclut la facture de 27 K€ du fournisseur SHENZEN MINDRAY qui a été payée le 27/01/2017. Ce retard de paiement est lié au dépassement budgétaire de cette facture ayant nécessité des validations supplémentaires en interne.

Distribution de dividendes

Le Conseil de Gérance indique qu'aucun dividende n'a été versé au cours des 3 derniers exercices.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, le Conseil de Gérance vous demande d'approuver les dépenses et charges visés à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 8 618 € (au titre de l'amortissement excédentaire pour les véhicules de société acquis ou loués) et qui, compte tenu du résultat fiscal déficitaire, ont réduit le déficit reportable à due concurrence.

Tableau des résultats

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article 148 alinéa 2 du décret du 23 mars 1967, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

Le Conseil de Gérance

Représenté par Gianni MASSELLI

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gianni Maselli', with a large, stylized initial 'G'.

ANNEXE

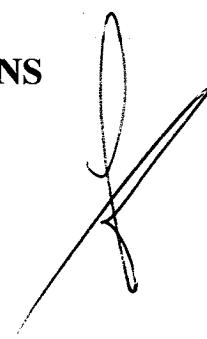
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

RESULTAT DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	2012	2013	2014	2015	2016
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	2 340 590	2 340 590	2 340 590	2 340 590	2 340 590
Nombre des parts sociales existantes	234 059	234 059	234 059	234 059	234 059
OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires hors taxes	14 450 274	13 494 940	10 158 625	9 486 610	9 467 788
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-6 857 772	-4 482 816	-2 262 940	-2 880 296	-2 518 845
Impôt sur les bénéfices	-6 133	-5 040	-5 893	0	0
Participation des salariés au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participations des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-8 604 477	-5 020 468	-2 467 221	-3 339 039	-2 861 527
Résultat distribué					
RESULTATS PAR ACTION					
Résultat avant impôts, participations des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	-29,30	-19,15	-9,67	-12,31	-10,76
Résultat après impôts, participations des salariés et dotations aux amortissement et provisions	-36,76	-21,45	-10,54	-14,27	-12,23
Dividende attribué à chaque action					
PERSONNEL					
Effectif des salariés à la fin de l'exercice	62	44	38	32	28
Montant de la masse salariale de l'exercice	2 880 464	2 206 988	2 298 257	1 346 906	1 283 802
Montant des charges au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociales, œuvres sociales, etc.)	1 252 535	888 765	886 987	564 001	541 312



**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE GERANCE
DU 24 MAI 2017**



L'an deux mille dix-sept, le vingt-quatre mai, à onze heures.

Le Conseil de Gérance de la société A. MENARINI DIAGNOSTICS - FRANCE SARL s'est réuni à Via Sette Santi 3 à FIRENZE (Italie).

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion sont présents ou représentés :

- Monsieur Antonello BISCINI ;
- Monsieur Gianni MASSELLI.

Les Gérants Monsieur Marco DI CARLO et Monsieur Luca LASTRUCCI sont absents excusés.

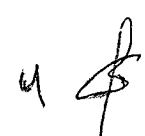
Le cabinet PRICEWATERHOUSECOOPERS, Commissaire aux Comptes est absent excusé.

Monsieur Christophe MASSARO est présent et remplit les fonctions de secrétaire.

Monsieur Gianni MASSELLI préside la séance et rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Examen et arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
- Proposition d'affectation du résultat de l'exercice ;
- Proposition d'augmentation et de réduction du capital social du fait de la perte de plus de la moitié du capital social ;
- Autorisation, si nécessaire, de convention(s) entrant dans le champ d'application de l'article L223-19 du Code du Commerce ;
- Proposition de renouvellement des mandats du Conseil de Gérance ;
- Préparation du rapport du Conseil de Gérance et du projet de résolutions pour l'Associé Unique en vue de l'approbation des comptes sociaux annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et des opérations subséquentes.



1. EXAMEN ET ARRETE DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

Monsieur Gianni MASSELLI soumet au Conseil les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et précise qu'ils ont été établis dans les mêmes formes et selon les mêmes méthodes que l'exercice antérieur.

Il commente les comptes qui font apparaître un chiffre d'affaires de 9 467 788 € et une perte de (2 861 527) €.

Après étude, le Conseil de Gérance arrête définitivement les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et décide de les soumettre à l'approbation de l'Associé Unique.

2. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

Après avoir délibéré, le Conseil de Gérance décide à l'unanimité de proposer à l'Associé Unique d'affecter la perte de (2 861 527) € sur le compte de report à nouveau qui présentera un solde créditeur de 2 337 145 € après affectation du résultat 2016.

La proposition d'affectation du résultat s'établit comme suit :

Perte de l'exercice	(2 861 527) €
Report à nouveau	2 861 527 €
Solde	0 €

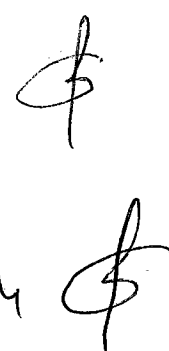
3. PROPOSITION DE CONTINUATION DE L'ACTIVITE OU DE SA DISSOLUTION

Monsieur Gianni MASSELLI indique qu'avec la perte réalisée en 2016, les capitaux propres sont inférieurs à la moitié du capital social.

Ainsi, l'Associé Unique MENARINI FRANCE devra, lors de la prochaine Assemblée, décider de la dissolution ou de la poursuite de l'activité.

Le Président de séance indique que le délai de reconstitution des capitaux propres expire au 31 décembre 2018.

Dans ce contexte, le Conseil de Gérance souhaite proposer à l'Associé Unique la réalisation d'une augmentation de capital significative afin d'apurer la situation nette de sa filiale A. MENARINI DIAGNOSTICS - FRANCE SARL et lui permettre ainsi une poursuite de l'activité pour les exercices futurs.

Handwritten signature and initials in the bottom right corner of the page.

Le Président de séance soumet au Conseil de Gérance la proposition suivante :

1. Augmentation de capital de 1 200 000 € par émission de nouvelles parts sociales à 10€

	Situation 31/12/2016 Après affectation du résultat	Après augmentation du Capital
Capital social	2 340 590 €	3 540 590 €
Report à nouveau débiteur	(2 337 145) €	(2 337 145) €
	=====	=====
Situation nette	3 445 €	1 203 445 €

2. Réduction de capital de 1 200 000 € par annulation de parts sociales

Capital social	2 340 590 €
Report à nouveau débiteur	1 137 145 €
	=====
Situation nette après opération	1 203 445 €

Ainsi, la situation nette de 1 203 445 € est supérieure à la moitié du capital social.

L'augmentation de capital préalable à la réduction de capital pourra être libérée en numéraire ou par compensation de créances.

Or, MENARINI FRANCE détient sur A.MENARINI DIAGNOSTICS - FRANCE SARL des créances liquides et exigibles suffisantes pour permettre de libérer en totalité l'augmentation de capital souhaitée par émission de 120.000 parts sociales d'une valeur nominale de 10€ suivi de l'annulation de 120.000 parts sociales d'une valeur nominale de 10€.

Ainsi, le Conseil de Gérance constate qu'au 31 mars 2017, MENARINI FRANCE détient sur la société A.MENARINI DIAGNOSTICS- FRANCE SARL une créance d'un montant de 4 516 776 € permettant de réaliser cette opération d'augmentation de capital.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, décide de soumettre ces opérations à l'approbation de l'Associé Unique.

4. AUTORISATION, SI NECESSAIRE, DE CONVENTION(S) ENTRANT DANS LE CHAMP D'APPLICATION DE L'ARTICLE L223-19 DU CODE DU COMMERCE

Le Conseil de Gérance déclare à l'Associé Unique que les Commissaires aux Comptes ont régulièrement reçu toutes les informations requises pour établir leur rapport spécial.

Il n'existe aucune convention relevant de l'article L223-19 du Code du Commerce.

5. PROPOSITION DE RENOUVELLEMENT DU MANDAT DES GERANTS

Le Conseil de Gérance constate que les mandats des gérants renouvelés par l'Associé Unique en 2016 arriveront à expiration le jour de la décision de l'associé unique relative à l'approbation des comptes sociaux annuels clos le 31 décembre 2016.

Le Conseil de Gérance décide à l'unanimité des voix des membres présents ou représentés de proposer à l'Associé Unique de renouveler les mandats des membres du Conseil de Gérance ci-après dénommés :

- Monsieur Marco DI CARLO ;
- Monsieur Antonello BISCINI ;
- Monsieur Luca LASTRUCCI ;
- Monsieur Gianni MASSELLI,

pour une période se terminant lors de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 par l'Associé Unique.

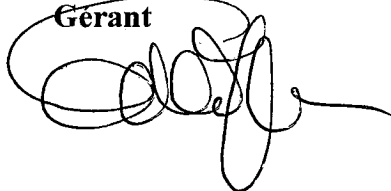
6. PREPARATION DU RAPPORT DU GERANT A L'ASSOCIE UNIQUE ET DU PROJET DE RESOLUTIONS.

Le Conseil de Gérance arrête ensuite les termes du rapport qui sera présenté à l'Associé Unique ainsi que le projet des résolutions qui lui seront soumises.

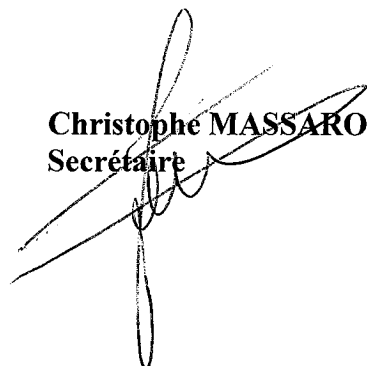
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Conseil de Gérance, représenté par Monsieur Gianni MASSELLI.

Gianni MASSELLI
Gérant



Christophe MASSARO
Secrétaire



**PROCES VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 7 JUIN 2017**

L'an deux mille dix-sept, le sept juin à quinze heures, Via Sette Santi 3, 50131 Firenze, Italie.

MENARINI FRANCE, représentée par Monsieur Thierry POIRAUD, le Président Directeur Général, Associée Unique de A. MENARINI DIAGNOSTICS - FRANCE SARL, dispose de l'inventaire et des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2016, du rapport établi par le Conseil de Gérance et du texte du projet de décisions, sur convocation du Conseil de Gérance, a pris les décisions portant sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la Gérance, du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels et approbation des comptes sociaux annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (*Première résolution*) ;
- Affectation du résultat de l'exercice (*Deuxième résolution*) ;
- Continuation de l'activité ou dissolution du fait de la perte de plus de la moitié du capital social (*Troisième résolution*) ;
- Augmentation du capital social d'un montant de 1 200 000€ par augmentation du nombre de parts à libérer en totalité lors de la souscription par compensation avec des créances liquides et exigibles détenues sur la société (*Quatrième résolution*) ;
- Réduction du capital d'un montant de 1 200 000 € motivée par des pertes prévisionnelles futures (*Cinquième résolution*) ;
- Modification des statuts (*Sixième résolution*) ;
- Convention visée par l'article L223-19 du Code du Commerce (*Septième résolution*) ;
- Renouvellement des mandats du Conseil de Gérance (*Huitième résolution*) ;
- Pouvoirs (*Neuvième résolution*).

PREMIERE DECISION

Après avoir étudié les comptes annuels et lu le rapport du Conseil de Gérance, l'Associé Unique approuve l'inventaire et les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils lui sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

DEUXIEME DECISION

Après avoir constaté que les comptes font apparaître une perte de (2 861 527) €, l'Associé Unique approuve la proposition du Conseil de Gérance d'affecter la perte au compte de Report à nouveau créditeur pour un montant de 2 337 145 € après affectation du résultat 2016.

Ainsi, l'affectation du résultat 2016 s'établit comme suit :

Perte de l'exercice	(2 861 527) €
Report à nouveau	2 861 527 €
	=====
Solde	0 €

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

TROISIEME DECISION

L'Associé Unique, après avoir lu le rapport du Conseil de Gérance sur la perte de plus de la moitié du capital, décide la continuation de l'activité de la société. L'Associé Unique prend acte que les capitaux propres devront être reconstitués au plus tard le 31 décembre 2018.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

QUATRIEME DECISION

L'Associé Unique, après avoir lu le rapport du Conseil de Gérance sur la perte de plus de la moitié du capital et afin de continuer la poursuite de l'activité de la société, décide que les capitaux propres devront être reconstitués au plus tôt.

Ainsi, l'Associé Unique, avec l'autorisation de son Conseil de Gérance décide d'une augmentation de capital de 1 200 000 Euros. Le capital social sera porté de 2 340 590 Euros à 3 540 590 Euros.

L'augmentation de capital est réservée à l'Associé Unique.

Par ailleurs, MENARINI FRANCE disposant d'une créance commerciale et d'un compte courant sur A. MENARINI DIAGNOSTICS - FRANCE SARL, l'augmentation de capital pourrait être libérée par compensation de créances.

L'Associé Unique constatant d'après le relevé de compte établi par le Conseil de Gérance au 31 mars 2017 qu'il détient sur A. MENARINI DIAGNOSTICS - FRANCE SARL une créance à hauteur de 4 516 776 € décide, après autorisation de son Conseil de Gérance, de libérer sa souscription à l'augmentation de capital à hauteur de 1 200 000 € par compensation avec sa créance.

L'Associé Unique constate ainsi la réalisation de l'augmentation de capital suivant les modalités ci-après :

Augmentation de capital de 1 200 000 € par émission de nouvelles parts sociales à 10€

	Situation au 31/12/2016 Après affectation du résultat	Après augmentation du Capital
Capital social	2 340 590 €	3 540 590 €
Report à nouveau débiteur	(2 337 145) €	(2 337 145) €
	=====	=====
Situation nette	3445 €	1 203 445 €

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

CINQUIEME DECISION

L'Associé Unique décide de réaliser une réduction de capital d'un montant de 1 200 000 € pour le ramener à 2 340 590 € par apurement du report à nouveau débiteur de 2 337 145 € le ramenant ainsi à un solde créditeur de 1 137 145 €.

L'Associé Unique constate ainsi la réalisation de la réduction de capital suivant les modalités ci-après :

Réduction de capital de 1 200 000 € par annulation de parts sociales

Capital social	2 340 590 €
Report à nouveau	(1 137 145) €
	=====
Situation nette après opération	1 203 445 €

Ainsi, la situation nette de 1 203 445 € est supérieure à la moitié du capital social.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

4 M

SIXIEME DECISION

L'Associé Unique en conséquence de l'augmentation et réduction de capital supra mentionnées décide de compléter l'article 6 – Apports, chapitre I. Apports en numéraires des statuts de la manière suivante :

« Suivant la décision de l'Associé Unique du 7 juin 2017, le capital social est augmenté de 1 200 000 € par apport en numéraire via incorporation de sa créance.

Suivant la décision de l'Associé Unique du 7 juin 2017, le capital social est réduit de 1 200 000 € par imputation sur les pertes à hauteur de ce même montant.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

SEPTIEME DECISION

L'Associé Unique après avoir lu le rapport du Conseil de Gérance, constate et approuve l'absence de convention relevant de l'article L223-19 du Code du Commerce.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

HUITIEME DECISION

Les mandats des membres du Conseil de Gérance arrivant à expiration, l'Associé Unique décide de renouveler les mandats des membres ci-après dénommés :

- Monsieur Marco DI MARCO,
- Monsieur Antonello BISCINI,
- Monsieur Luca LASTRUCCI,
- Monsieur Gianni MASSELLI,

pour une période se terminant lors de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 par l'Associé Unique.

Chaque Gérant renouvelé a déclaré par avance accepter le mandat qui lui est confié et n'exercer aucune fonction et n'être frappé d'aucune incompatibilité susceptible de lui en interdire l'exercice, conformément aux dispositions légales.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

NEUVIEME DECISION

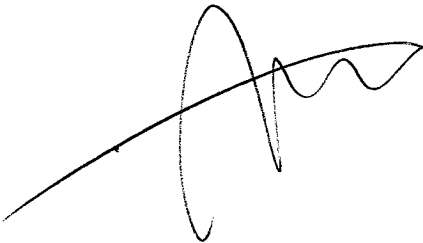
L'Associé Unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Il donne un pouvoir spécial aux Gérants en vue de signer la déclaration de conformité.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

L'ordre du jour étant épuisé, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique.

Thierry POIRAUD
Représentant de l'Associé Unique



Christophe MASSARO
Le secrétaire



A. MENARINI DIAGNOSTICS - FRANCE

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2016)



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2016)

A l'Associé Unique

A. MENARINI DIAGNOSTICS FRANCE

3-5, rue du Jura

BP 7531

94633 Rungis Cedex

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'Associé Unique, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société A. MENARINI DIAGNOSTICS FRANCE, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le gérant. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, Fax: +33 (0)1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Gérant et dans les documents adressés à l'Associé Unique sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 24 mai 2017

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit



Cyrille Dietz



Comptes annuels

MACOFI

Bilan BIC (CEG)

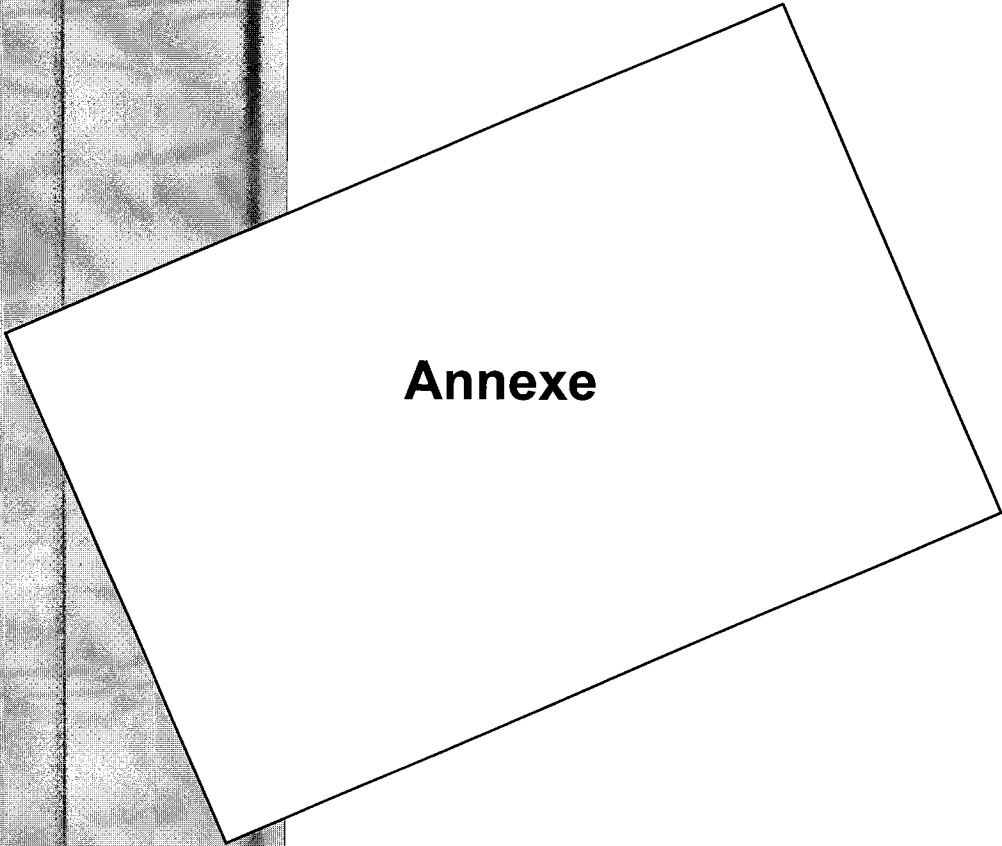
	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/16	Net au 31/12/15
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	78 607	78 608		599
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outilla	3 785 518	3 249 294	536 224	856 795
Autres immobilisations corporelles	209 990	192 891	17 099	28 606
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	1 471		1 471	1 456
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	4 075 586	3 520 793	554 793	887 455
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	3 194 692	165 647	3 029 045	2 438 392
Créances				
Clients et comptes rattachés	1 897 342	150 263	1 747 079	2 655 727
Fournisseurs débiteurs	99 870		99 870	2 125
Personnel	4 677		4 677	21 163
Etat, Impôts sur les bénéfices				
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	78 224		78 224	85 510
Autres créances	498 648		498 648	29 597
Divers				
Avances et acomptes versés sur comman	47 974		47 974	22 680
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	2 902		2 902	5 641
Charges constatées d'avance	1 554		1 554	62 780
TOTAL ACTIF CIRCULANT	5 825 882	315 910	5 509 972	5 323 614
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif	395		395	30
COMPTES DE REGULARISATION	395		395	30
TOTAL ACTIF	9 901 863	3 836 703	6 065 161	6 211 100

Bilan BIC (CEG)

	Net au 31/12/16	Net au 31/12/15
PASSIF		
Capital social ou individuel	2 340 590	2 340 590
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	524 383	
Report à nouveau		-1 136 577
Résultat de l'exercice	-2 861 527	-3 339 040
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	3 446	-2 135 027
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	30 495	11 000
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	30 495	11 000
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires	682	10 293
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	682	10 293
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	4 170 041	5 530 782
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 280 539	2 183 211
Personnel	284 640	268 726
Organismes sociaux	217 614	235 583
Etat, Impôts sur les bénéfices		
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	1 585	3 416
Etat, Obligations cautionnées		
Autres dettes fiscales et sociales	34 747	63 183
Dettes fiscales et sociales	538 585	570 907
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	5 009	
Produits constatés d'avance	36 363	39 934
TOTAL DETTES	6 031 220	8 335 127
Ecart de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	6 065 161	6 211 100

Compte de résultat BIC (CEG)

	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois	du 01/01/15 au 31/12/15 12 mois
PRODUITS		
Ventes de marchandises	9 357 906	9 413 766
Production vendue	109 882	72 845
Production stockée		
Subventions d'exploitation	1 328	
Autres produits	587 000	365 763
Total	10 056 116	9 852 374
CONSOMMATION M/SES & MAT		
Achats de marchandises	6 295 582	5 746 571
Variation de stock (m/ses)	-637 648	-255 887
Achats de m.p & aut.approv.		
Variation de stock (m.p.)		
Autres achats & charges externes	4 437 829	4 949 167
Total	10 095 763	10 439 851
MARGE SUR M/SES & MAT	-39 647	-587 477
CHARGES		
Impôts, taxes et vers. assim.	108 070	105 824
Salaires et Traitements	1 283 802	1 346 906
Charges sociales	541 313	564 001
Amortissements et provisions	712 478	704 584
Autres charges	26 607	25 150
Total	2 672 270	2 746 465
RESULTAT D'EXPLOITATION	-2 711 917	-3 333 943
Produits financiers	736	2 162
Charges financières	87 904	149 822
Résultat financier	-87 168	-147 660
Opérations en commun		
RESULTAT COURANT	-2 799 084	-3 481 603
Produits exceptionnels	243 948	213 459
Charges exceptionnelles	306 390	70 897
Résultat exceptionnel	-62 443	142 563
Participation des salariés		
Impôts sur les bénéfices		
RESULTAT DE L'EXERCICE	-2 861 527	-3 339 040



Annexe

MACOFI

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL A.MENARINI DIAGNOSTICS FRANCE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2016, dont le total est de 6 065 161 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 2 861 527 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2016 au 31/12/2016.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 23/02/2017 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2016 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en €.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 3 ans
- * Installations techniques : 4 à 5 ans
- * Matériel et outillage industriels : 4 à 5 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 4 ans
- * Matériel informatique : 4 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, les indices susceptibles de conduire à une perte de valeur et conclu qu'aucune provision n'était nécessaire.

Règles et méthodes comptables

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Opérations en devises

Lors d'acquisition d'actif en monnaie étrangère, le taux de conversion utilisé est le taux de change à la date d'entrée ou, le cas échéant, celui de la couverture si celle-ci a été prise avant l'opération. Les frais engagés pour mettre en place les couvertures sont également intégrés au coût d'acquisition.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion.

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

Informations Complémentaires

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges sont des passifs dont l'échéance ou le montant font référence à une évaluation la plus proche du risque auxquelles elles se rattachent. Une provision est comptabilisée lorsqu'il existe une obligation à l'égard d'un tiers rendant probable ou certain une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers.

CHIFFRE D'AFFAIRES

Il est présenté net de remises et ristournes accordées

EFFETS A PAYER, EFFETS A RECEVOIR

Au 31 décembre 2016, il n'y a ni d'effets à payer ni d'effets à recevoir dans les comptes de la société.

ENGAGEMENTS HORS BILAN

ENGAGEMENTS DONNES

Les engagements donnés par la société sont :

Au titre du contrat de location de véhicules : 124.009 €

Au titre du contrat avec la société MENARINI FRANCE (contrat de sous location des locaux) : 248.595 €

Au titre des photocopieurs et machines à affranchir RICOH : 13.655 €

ENGAGEMENTS RECUS

La société n'a reçu aucun engagement

INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE

Les droits acquis par le personnel au titre des indemnités de départ à la retraite ont été évalués conformément aux clauses de la convention collective applicable à l'entreprise.

Conformément à l'option prévue par la loi, ces droits ne font pas l'objet d'une provision dans les comptes.

Sur la base d'un âge de départ à la retraite de 67 ans pour les cadres et 62 ans pour les non cadres, d'un taux d'augmentation des salaires conditionné par l'inflation et d'un taux d'actualisation de 1,40 %, l'évaluation de ces droits acquis s'élève à 201.977 € au 31 décembre 2016. Le mouvement de l'année est une hausse des droits acquis de 30.076 €.

INTEGRATION FISCALE

A. MENARINI DIAGNOSTICS EURL est fiscalement intégrée dans le groupe d'Intégration Fiscale composé de MENARINI France SA, A. MENARINI DIAGNOSTICS EURL et NHS SASU.

Les éventuelles charges d'impôt sont prises en compte individuellement par chaque société. Le bénéfice des éventuels bonis ou malis d'impôts étant eux constatés au niveau de la tête de groupe.

Informations Complémentaires

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016, le résultat fiscal de l'ensemble du groupe est un bénéfice de 3.748.386 €.

En conséquence une charge d'impôt sur les sociétés a été comptabilisée à hauteur de 458.064 € après report des déficits antérieurs, au niveau de la tête d'intégration, MENARINI France.

Les déficits reportables du groupe d'intégration fiscale s'élèvent à 72.633.841 € pour l'exercice clos le 31 décembre 2016.

SITUATION FISCALE LATENTE

Au 31 décembre 2016 le montant total des provisions non déductibles pouvant faire l'objet d'une reprise non imposable au cours des exercices suivant s'élève à 26.227 €

Ce montant se décompose de la façon suivante :

Provisions pour créances litigieuses : 26.227 €

CREDIT IMPOT COMPETIVITE EMPLOI

La 3ème loi de finances rectificative pour 2012 a mis en place le crédit d'impôt compétitivité pour l'emploi (CICE) à compter du 1er janvier 2013, dispositif ayant les principales caractéristiques suivantes :

Un crédit d'impôt de 4 % calculé par année civile assis sur les rémunérations inférieures ou égales à 2,5 SMIC versées à compter du 1er janvier 2013. A compter du 1^{er} janvier 2014, ce taux a été élevé à 6%, selon les mêmes conditions.

Le CICE a été comptabilisé en diminution du compte de charges sociales du compte de résultat conformément à l'avis du CNC et représente un montant de 26.834 €.

La société prévoit d'utiliser cette somme pour réaliser des investissements dans l'établissement afin de favoriser son attractivité et dans des équipements destinés à améliorer les conditions de travail des salariés.

PROVISIONS POUR DEPRECIATION

Les variations de provisions sur les comptes d'actif se décomposent de la façon suivante :

<u>Poste</u>	<u>Ouverture</u>	<u>Dotation</u>	<u>Reprise</u>	<u>Clôture</u>
Stocks	318.566	186.032	338.952	165.647
Clients	117.689	63.416	30.842	150.262

Informations Complémentaires

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

La variation des capitaux propres se décompose donc de la façon suivante :

	2015	2014	2013	2012
Capital	2.340.590	5.000.000	5.000.000	2.340.590
Réserve Légale	0			0
Autres réserves	0	524.383	0	524.383
Report à Nouveau	(1.136.577)	(3.339.040)	(4.475.617)	0
Résultat	(3.339.040)	(2.861.527)	(3.339.040)	(2.861.527)

La perte 2015 a été affectée au compte « Report à Nouveau » à hauteur de (3.339.040) euros pour solder ce poste, et le solde a été affecté au compte « Report à Nouveau ».

HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

La société a comptabilisé une charge de 10.000 € au titre des honoraires du Commissaire aux Comptes pour l'exercice 2016.

RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel est une perte de 62.444 €. Il se décompose de la façon suivante :

Charges 306.391 €

- Valeur Nette Comptable d'actifs cédés : 70.652 €
- Perte sur stocks : 203.162 €
- Autres charges : 32.577 €

Produits 243.947 €

- Débits sur contrat location client : 69.408 €
- Produit cession actifs : 146.308 €
- Autres produits : 28.231 €

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Aucun évènement pouvant avoir un impact significatif sur les comptes de l'exercice 2016 n'est intervenu depuis la clôture des comptes annuels de la société.

Informations Complémentaires

TRANSFERT DE CHARGES

La société a comptabilisé un produit de 35.118 € au titre des transferts de charges. Il se décompose de la façon suivante :

- Remboursement indemnités mutuelle	:	749 €
- Participation coût véhicule	:	21.213 €
- Participation coût téléphone	:	6.466 €
- Aide ANPE CIE	:	3.000 €
- Remboursement Fongecif	:	95 €
- Avantages en nature	:	3.595 €

ENTREPRISES LIEES

Au cours de l'exercice 2016, le montant des produits réalisés avec des entreprises liées s'élève à 99.160 €

Au cours de l'exercice 2016, le montant des charges engagées avec des entreprises liées s'élève à 8.635.358 €

Au 31 décembre 2016, le montant des dettes concernant des entreprises liées s'élève à 5.077.398 €

Au 31 décembre 2016, le montant des créances concernant des entreprises liées s'élève à 165.867 €

Les transactions avec les entreprises liées sont conclues aux conditions normales de marché.

CONTROLE FISCAL

A.MENARINI DIAGNOSTICS a fait l'objet au cours de l'exercice d'un contrôle fiscal couvrant la période du 1^{er} Janvier 2011 au 31 Décembre 2013.

A l'issue de ce contrôle, une notification de redressement a été émise. Ainsi, la société serait redevable de la somme de 2.213 K€ au titre de cet avis avec éventuelle remise en cause des déficits antérieurs.

La société a contesté l'ensemble du redressement auprès de l'Administration Fiscale. Aucune provision n'a été constatée à ce titre car la société et ses conseils estiment le risque de redressement improbable, compte tenu des arguments en défense développés.

FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Aucun fait significatif n'est intervenu au cours de l'exercice 2016.

REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Pour des raisons de confidentialité, aucune information n'est communiquée sous cette rubrique car elle conduirait à communiquer la rémunération et autres avantages d'une seule personne.

UTILISATION DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Aucune reprise de provisions pour litiges n'a été enregistrée au cours de l'exercice.

 Informations Complémentaires**CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE**

Aucun changement de méthode n'est intervenu au cours de l'exercice 2016.

IDENTITE DE LA SOCIETE CONSOLIDANTE

Les comptes de la société sont intégrés dans les comptes de la société A.MENARINI INDUSTRIE FARMACEUTICHE RIUNITE, 3 Via Sette Santi 50131 FIRENZE Italie.

La méthode de consolidation employée est celle de l'intégration globale.

Notes sur le bilan**Actif immobilisé****Tableau des immobilisations**

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	78 607			78 607
Immobilisations incorporelles	78 607			78 607
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	4 053 126	180 383	447 991	3 785 518
- Installations générales, agencements aménagements divers	30 054			30 054
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	178 810	1 126		179 936
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	4 261 990	181 509	447 991	3 995 508
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	1 456	15		1 471
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	1 456	15		1 471
ACTIF IMMOBILISE	4 342 053	181 523	447 991	4 075 586

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	78 008	599		78 608
Immobilisations incorporelles	78 008	599		78 608
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 196 332	430 302	377 339	3 249 294
- Installations générales, agencements aménagements divers	21 747	3 005		24 752
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	158 511	9 628		168 139
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	3 376 590	442 935	377 339	3 442 185
ACTIF IMMOBILISE	3 454 598	443 534	377 339	3 520 793

Notes sur le bilan**Actif circulant****Stocks**

Les flux s'analysent comme suit :

	A la fin de l'exercice	Au début de l'exercice	Augmentation des stocks	Diminution des stocks
Marchandises				
Marchandises revendues en l'état	3 194 692	2 756 958	437 733	
Approvisionnements				
Matières premières				
Autres approvisionnements				
Total I	3 194 692	2 756 958	437 733	
Production				
Produits intermédiaires				
Produits finis				
Produits résiduels				
Autres				
Total II				
Production en cours				
Produits				
Travaux				
Etudes				
Prestations de services				
Autres				
Total III				
Production stockée				

Dans le cas où les marchandises sont gérées par numéro de série les stocks sont valorisés sur la base du coût réel

Les éventuelles provisions pour dépréciation de la valeur des stocks sont constituées au cas par cas notamment lorsque les dates de péremption courtes réduisent les possibilités d'écoulement des stocks.

Notes sur le bilan**Etat des créances**

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 2 581 786 € et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	1 471		1 471
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	1 897 342	1 897 342	
Autres	681 419	681 419	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	1 554	1 554	
Total	2 581 786	2 580 315	1 471
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS - FAE	6 764
FOURNISSEURS AVOIRS A REC I CO	99 870
PRODUITS A RECEVOIR	3 680
Total	110 314

Notes sur le bilan**Capitaux propres****Composition du capital social**

Capital social d'un montant de 2 340 590,00 € décomposé en 234 059 titres d'une valeur nominale de 10,00 €.

Provisions**Tableau des provisions**

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	11 000				11 000
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges		19 495			19 495
Total	11 000	19 495			30 495
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		19 495			
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan**Dettes****Etat des dettes**

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 6 031 220 € et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	682	682		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 280 539	1 280 539		
Dettes fiscales et sociales	538 585	538 585		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	4 175 050	4 175 050		
Produits constatés d'avance	36 363	36 363		
Total	6 031 220	6 031 220		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	4 170 041			

Le poste "Autres Dettes" se décompose de la façon suivante:

- Dette Financière Intercompagnie: 4.170.041 €

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS FNP EN DIRECT	126 430
FNP CREDITEURS INTERCO	86 565
INTERETS COURUS A PAYER	682
CONGES A PAYER	178 429
PROVISIONS POUR PRIMES	106 035
CHARGES SOCIALES S/CP	80 293
Provision pour charges sur primes	47 716
TAXE HANDICAPES	1 934
TAXE APPRENTISSAGE	8 510
FORMATION PROFESSIONNELLE	15 313
TAXE PROFESSIONNELLE	250
TVTS	1 688
CYCLAMED	972
TAXE DISPOSITIFS MEDICAUX	6 080
Total	660 897

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	1 554		
Total	1 554		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUIT CONSTATES D AVANCE	36 363		
Total	36 363		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par marché géographique

	31/12/2016
CA FRANCE	9 216 815
CA EXPORT ET LIVRAISON INTRACOMMUNAUTAIRES	250 973
TOTAL	9 467 788

Résultat et impôts sur les bénéfices

Ventilation de l'impôt

	Résultat avant Impôt	Impôt correspondant	Résultat après Impôt
+ Résultat courant	-2 799 084		-2 799 084
+ Résultat exceptionnel	-62 443		-62 443
- Participations des salariés			
Résultat comptable	-2 861 527		-2 861 527

Autres informations**Effectif**

Effectif moyen du personnel : 28 personnes dont 3 apprentis.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
CDI	24	
CDD	1	
Contrat Pro		
Apprenti	3	
Stage		
Total	28	

Compte Personnel de Formation

La loi du 5 mars 2014 relative à la formation met en œuvre le compte personnel de formation (CPF) qui remplace le DIF à compter du 1er janvier 2015.

Les heures de formation au titre du DIF sont transférables et pourront être mobilisées dans les conditions du CPF jusqu'au 31 décembre 2020.